

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES :
« LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR FORESTIER AU CANADA : VERTE ET INCLUSIVE »**

Le gouvernement du Canada a examiné le Rapport du Comité permanent et remercie ses membres d'avoir contribué à son élaboration. Le gouvernement souhaite également remercier les nombreux témoins qui ont présenté leur expertise au Comité, donnant ainsi aux membres un éventail de points de vue sur la relance économique du secteur forestier du Canada.

Le gouvernement du Canada appuie toutes les recommandations du Comité. La réponse du gouvernement aux recommandations particulières est présentée ci-dessous; elle expose les données scientifiques, politiques, programmes et mécanismes d'engagement fédéraux qui répondent aux recommandations et aident à stimuler un secteur qui reflète la résilience, l'inclusion et l'ingéniosité devant les difficultés nouvelles et émergentes, que ce soit la pandémie de COVID-19 ou les changements climatiques dans le monde. Les forêts canadiennes sont durables et résilientes et soutiennent le bien-être des humains, la nature, la biodiversité et la santé des milieux riverains, en plus de favoriser une économie robuste, qui se caractérise entre autres par une bioéconomie circulaire novatrice pour un avenir à faibles émissions de carbone.

Le Canada abrite 9 % des forêts à l'échelle mondiale, ce qui lui fait profiter de l'ensemble des avantages environnementaux, sociaux, culturels et économiques qu'elles offrent. Les forêts canadiennes jouent un rôle essentiel dans la vie des Canadiens, y compris les collectivités autochtones et rurales. Le secteur forestier a longtemps été un pilier de l'économie canadienne, contribuant au produit intérieur brut à hauteur de 35 milliards de dollars en 2021 et fournissant environ 187 000 emplois partout au pays en 2020. Il est une source de revenus majeure dans 300 collectivités et un des plus grands employeurs d'Autochtones, soit plus de 11 000 travailleurs. En général, les collectivités fondées sur l'industrie forestière sont situées en régions rurales présentant des occasions limitées de diversification économique. Environ 70 % des collectivités autochtones sont situées dans une zone d'activités forestières et jouent un rôle de plus en plus central dans la gestion des forêts, car les collectivités et les entreprises autochtones détiennent plus de 10,5 % du volume des tenures.

Des changements structurels importants se produisent actuellement dans le monde entier, et ils ont des répercussions sur le secteur forestier canadien, notamment une transformation des modèles de production mondiaux et des changements dans le créneau des produits du bois novateurs. La demande pour des médias imprimés, par exemple des journaux et du papier d'impression et d'écriture, a continué de diminuer, tandis que les consommateurs se tournent de plus en plus vers les médias numériques. L'incidence des changements climatiques devient de plus en plus manifeste, et les gouvernements se heurtent à une pression de plus en plus grande de la part du public pour y réagir à l'aide de politiques efficaces. Le rôle du secteur en tant que réservoir et source de carbone, ainsi qu'en tant que solution de stockage de carbone (dans les forêts et les produits du bois récoltés) est crucial pour aider le Canada à atteindre sa cible de zéro émission nette d'ici 2050. Jusqu'à ce jour, les répercussions économiques de la

COVID-19 sur le secteur forestier et sur la relance économique de ce dernier ont été inégales. Le secteur de la fabrication de produits en bois a profité de périodes où les prix du bois d'œuvre résineux étaient élevés, tandis que certains producteurs de papiers doivent faire la transition vers de nouveaux produits pour assurer la durabilité à long terme de l'industrie. Comme le rapport du Comité permanent l'indique, la viabilité à long terme du secteur impose l'optimisation des utilisations novatrices du bois et de l'exploitation des nombreux avantages environnementaux fournis par les forêts et les produits forestiers, tout en s'assurant que les forêts demeurent résilientes.

L'adaptabilité a été un facteur clé pour s'attaquer aux difficultés auxquelles se heurte le secteur forestier. Dans l'ensemble, l'industrie dispose d'énormes possibilités au chapitre de l'innovation et de la croissance pour maximiser l'utilisation durable de la fibre de bois, telles que les avancées technologiques pour de nouvelles utilisations de la fibre (p. ex. biocombustibles, biomatériaux et produits biochimiques); l'augmentation de la demande pour des produits à faibles émissions de carbone, des produits renouvelables qui sont des solutions de rechange de sources durables aux produits fossiles; la reconnaissance croissante des avantages en matière d'environnement et de sécurité que présente la construction avec du bois; la nouvelle demande pour les produits forestiers provenant des économies en croissance.

Conscient du besoin d'une orientation stratégique renouvelée pour le secteur, le CCMF a fait paraître en 2019 le document intitulé *Une vision commune pour les forêts du Canada : vers 2030*. Ce document expose un avenir où les pratiques d'aménagement forestier durable du Canada permettent de maintenir des écosystèmes forestiers résilients qui favorisent des collectivités dynamiques, une plus grande collaboration avec les peuples autochtones et des économies concurrentielles. Pour faire avancer cette vision, Ressources naturelles Canada (RNCan) mène des discussions avec les gouvernements, les peuples autochtones et ses partenaires de l'industrie au sujet de la nécessité d'un plan coordonné pour élaborer d'autres solutions fondées sur la nature, par exemple notre engagement à planter deux milliards d'arbres d'ici 2030 et à accroître le couvert forestier au Canada. De telles solutions fondées sur la nature nous aideront à atteindre notre cible de zéro émission nette de GES d'ici 2050, tout en améliorant le bien-être des humains, en soutenant la biodiversité et en aidant les Canadiens à s'adapter à un climat en changement.

RECOMMANDATION 1 DU COMITÉ PERMANENT : Que le gouvernement du Canada collabore avec l'industrie des forêts [secteur], les établissements de recherche et d'enseignement, les gouvernements et les collectivités autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités et les comités situés en régions forestières pour aider à maintenir ou à améliorer la durabilité des forêts canadiennes développées et en bonne santé en :

- soutenant la recherche et le développement sur les écosystèmes forestiers ainsi que sur les différentes espèces d'arbres et leur résilience dans un contexte de changements climatiques, en tenant compte des données scientifiques les plus récentes et les connaissances des peuples autochtones;
- augmentant les enveloppes pour la recherche fondamentale et le développement

au sein de l'industrie forestière, notamment en matière de bioproduits, de construction et de pratiques forestières durables, en accord avec les principes de la transition verte et de la lutte contre la crise climatique;

- **investissant dans la prévention des infestations d'insectes ravageurs et des feux de forêt, et ce, en partageant les meilleures pratiques dans le domaine avec les différentes régions du pays;**
- **encourageant l'utilisation sélective du bois endommagé par les perturbations naturelles;**
- **soutenant financièrement les activités de boisement et de reboisement qui permettent de réduire les émissions de GES du Canada;**
- **contribuant aux initiatives visant à augmenter le couvert forestier dans les milieux urbains au Canada.**

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT :

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. Le Canada est un chef de file mondial, considérant qu'il possède le plus haut pourcentage (74 % en 2020) de forêts aménagées selon des normes de pratiques durables certifiées par une tierce partie. L'aménagement forestier durable a pour but d'équilibrer le besoin de la société pour des produits et services écosystémiques et la nécessité de conserver la biodiversité forestière et de protéger la santé des forêts. Spécifiquement, les pratiques d'aménagement forestier durable comprennent la conservation des zones situées au sein de paysages fonctionnels qui ne sont pas assujettis à la récolte, et tiennent compte de la biodiversité et de l'habitat essentiel dans la planification des activités de gestion.

La gestion des ressources naturelles sur les terres publiques, notamment la gestion des forêts, est une responsabilité provinciale et territoriale. Bien que les règles, les règlements et les politiques qui guident la gestion des forêts varient d'une province et d'un territoire à l'autre, ils reposent tous sur les principes d'aménagement forestier durable que sous-tendent des données scientifiques éprouvées. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer au chapitre de la protection et de la conservation de la santé et de la biodiversité des écosystèmes forestiers. Par exemple, par l'entremise du budget de 2022, il s'est engagé à protéger les forêts anciennes, particulièrement en Colombie-Britannique, et 55,1 millions sur trois ans seront accordés à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et RNCan pour établir un Fonds de protection des forêts anciennes.

Les travaux scientifiques du Service canadien des forêts de RNCan appuient la recherche forestière et la collecte de données au Canada. Ses six centres de recherche, situés à l'échelle du pays, mènent une vaste gamme d'activités scientifiques qui portent sur l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que sur les feux de forêt, les ravageurs forestiers, l'aménagement forestier durable, les effets cumulatifs de l'exploitation des ressources naturelles dans les forêts et les solutions axées sur les fibres dans le but de faire progresser la bioéconomie.

RNCan a élaboré plusieurs plans à l'échelle nationale pour orienter ses activités de science forestière, de recherche et de mobilisation. Ces programmes de recherche reflètent les priorités et les intérêts nationaux pour 2019-2029 décrivant la voie à suivre pour combler les lacunes en matière de connaissances et pour veiller à ce que le Canada demeure un chef de file de l'aménagement forestier durable, particulièrement dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques. Les chercheurs de RNCan veillent à ce que les méthodologies utilisées pour surveiller le bilan de carbone des forêts aménagées du Canada et en rendre compte reflètent les meilleures données de pointe disponibles. Dans le cadre du programme Changements climatiques liés aux forêts, des évaluations régionales ont été menées, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, afin de comprendre l'incidence des changements climatiques dans des contextes locaux et dans un cas particulier, et de concevoir des outils de surveillance et d'adaptation communautaire.

Les changements climatiques augmentent les risques de perturbations naturelles de la forêt, comme les feux de forêt et les ravageurs forestiers. En conséquence, le gouvernement du Canada a mis en place le Réseau stratégique sur les feux de forêt du Canada, qui se concentre sur les priorités de recherche qui renforceront la capacité du Canada relativement à la prévention, à la préparation, à l'intervention et au rétablissement en cas de feux de forêt. RNCan consulte également les peuples et organisations autochtones afin d'établir un groupe de travail de connaissances autochtones sur les feux, ce qui permettra, entre autres, de faciliter la cocréation de stratégies de gestion du feu. La recherche en continu de RNCan sur les ravageurs forestiers aborde les priorités en matière de protection des végétaux et d'aménagement forestier durable, notamment la santé des forêts urbaines.

En ce qui concerne les forêts du Canada, on doit faire face aux réalités d'un climat en changement; aussi les chercheurs travaillent-ils à atténuer les effets des perturbations naturelles, telles que les éclosions de ravageurs forestiers et les feux de forêt, pour assurer la protection à long terme de notre environnement. Le gouvernement fédéral a fourni une aide pour les éclosions exceptionnelles de ravageurs forestiers. Par exemple, dans le budget de 2018, le gouvernement s'est engagé à fournir jusqu'à 74,75 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour prévenir la propagation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, ainsi qu'un financement de 68,4 millions de dollars sur trois ans pour contribuer à aider à gérer et à atténuer des répercussions du dendroctone du pin ponderosa sur les forêts canadiennes et à effectuer des recherches.

La saison des feux de 2021 a mis à mal les ressources du pays, ce qui a fait ressortir la nécessité d'améliorer la capacité de réponse tout en augmentant le sentiment d'urgence de transformer la gestion des feux de forêt au Canada. Ainsi, les engagements de la lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles comprennent l'appui à la formation des pompiers, les investissements dans l'équipement, le soutien de la gestion des feux par les Autochtones et d'autres mesures de lutte contre les feux de forêt, ainsi que l'établissement d'un centre d'excellence international. Le budget de 2022 prévoyait 516 millions de dollars sur 11 ans à compter de 2022-2023, dont 6,9 millions de dollars d'amortissement restant et 0,6 million de dollars en cours, pour contrer la menace croissante des feux de forêt au Canada, notamment en

aidant les provinces et les territoires à acheter du matériel de lutte contre les incendies, comme des véhicules et des aéronefs (269 millions de dollars sur cinq ans); en aidant les collectivités des Premières Nations à acheter du matériel de lutte contre les incendies (39,2 millions de dollars sur cinq ans); en formant 1 000 pompiers de plus et en intégrant les connaissances traditionnelles autochtones à la gestion des incendies (37,9 millions de dollars sur cinq ans); et en appuyant la livraison et l'exploitation d'un nouveau système de surveillance des feux de forêt. (169,9 millions de dollars sur 11 ans).

Le CCMF est le véhicule clé dont les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent se servir pour mettre en commun les pratiques exemplaires, exercer un leadership et mettre en valeur les mesures à prendre concernant les questions communes touchant la forêt et la foresterie. Ce Conseil comprend des groupes de travail sur la gestion des feux de forêt, des ravageurs forestiers et des maladies des arbres forestiers, entre autres. En plus de prendre des mesures pour mettre en commun des pratiques exemplaires, ces groupes élaborent et mettent en œuvre des améliorations stratégiques visant à gérer les perturbations forestières naturelles. Fait à mentionner, le CCMF a reconnu les graves répercussions d'une autre saison des feux difficile dans les régions touchées; aussi a-t-il rendu public le Plan d'action 2021-2026 du Groupe de travail sur la gestion des feux de forêt, axé sur l'amélioration de la résilience du Canada aux feux de forêt en cherchant à mobiliser tous les secteurs sociaux. Le but est de faire en sorte que l'axe central de la gestion des feux de forêt repose désormais sur la prévention, l'atténuation et l'état de préparation, et ce, grâce à la collaboration, à la recherche et à des pratiques novatrices de gestion des terres et des forêts. On aura notamment recours au Dialogue canadien sur les feux de forêt et la résilience forestière pour éclairer l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et d'atténuation des feux de forêt.

Sur le plan opérationnel, le gouvernement du Canada appuie le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC) pour simplifier l'échange d'information et de connaissances relativement à la gestion des feux de forêt. Grâce à sa récente intégration à Intelli-feu Canada, le CIFFC appuiera également la collaboration de l'ensemble de la société en matière de prévention et d'atténuation des incendies, ainsi que les possibilités de mettre en commun les pratiques exemplaires avec les secteurs gouvernemental, non gouvernemental et privé. Le gouvernement du Canada est responsable de la gestion des feux de forêt dans les parcs nationaux par l'entremise de Parcs Canada, et soutient la réduction des risques d'incendie de forêt sur les terres autochtones, par l'intermédiaire de Services aux Autochtones Canada, ainsi que sur d'autres terres, grâce aux investissements d'Infrastructure Canada dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en cas de catastrophe. Le gouvernement du Canada facilite également l'échange de connaissances par le biais du nouveau guide sur le milieu périurbain élaboré par le Conseil national de recherches Canada (CNRC). Ce guide a été conçu pour améliorer la sécurité des personnes, la protection des biens et la résilience des collectivités aux feux grâce à la prestation d'orientations sur l'évaluation des dangers et des expositions, les mesures de construction, la gestion de la végétation et la planification communautaire.

En partenariat avec les provinces et les territoires, RNCan recueille des données pour s'assurer que les écosystèmes forestiers du Canada demeurent sains et productifs, aujourd'hui et pour les générations à venir. Ces données et ces éléments d'information sont rassemblés dans un rapport annuel sur *L'état des forêts au Canada*, produit par RNCan au titre du *Règlement sur le rapport sur l'état des forêts au Canada* de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*. Dans le but d'augmenter la quantité de données disponibles, le budget fédéral de 2021 a prévu une somme de 28 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour permettre, entre autres, la cartographie des forêts dans le Nord afin d'améliorer la résilience des collectivités aux feux de forêt. Les données recueillies à partir de la cartographie des forêts nordiques du Canada alimenteront les outils scientifiques de gestion des incendies, tels qu'un profil de risque national et le Système canadien d'évaluation du danger d'incendie de forêt.

Le gouvernement du Canada collabore également avec des partenaires internationaux afin d'élaborer des approches novatrices qui appuient la santé des forêts urbaines et rurales partout en Amérique du Nord. Notamment, la Commission forestière pour l'Amérique du Nord et le Sommet canado-américain sur la santé des forêts offrent des occasions d'échanger des pratiques exemplaires et de concevoir des solutions à des problèmes communs qui touchent les forêts.

Des investissements continus dans la bioéconomie du Canada, par l'entremise de la recherche et du développement, soutiennent les écosystèmes forestiers résilients qui peuvent fournir des solutions favorisant l'atteinte de la cible de zéro émission nette d'ici 2050. Ces solutions comprennent la conception de bioproduits avancés, ainsi que de pratiques de construction verte et d'aménagement forestier qui réduisent le potentiel des forêts d'être des sources de carbone et augmentent leur potentiel de devenir des puits de carbone. Grâce au Centre canadien sur la fibre de bois, RNCan collabore avec les provinces et les territoires, des universités et autres centres de recherche, des associations professionnelles, de même que des collectivités autochtones et rurales afin de concevoir et de déployer des activités de recherche et des innovations qui aident à maintenir une bioéconomie forestière prospère. En portant une attention particulière aux fibres résiduelles ou aux déchets de fibre, tels que les arbres endommagés par des perturbations naturelles, RNCan travaille de manière concertée pour comprendre quelle fibre convient le mieux aux produits du bois et aux procédés traditionnels et innovateurs, où trouver ces ressources et comment les « cartographier », et, enfin, comment assurer la disponibilité de la biomasse grâce à une efficacité et à une utilisation accrues, tout en respectant les limites de récolte permises.

La transformation est également importante dans notre environnement bâti, lequel contribue grandement aux GES. Les constructions en bois, notamment les immeubles de moyenne et grande hauteur, stockent du carbone, et une analyse du cycle de vie a quantifié leur contribution pour atteindre les cibles du Canada en matière de changements climatiques. Les activités de recherche et de développement pour la construction de bâtiments en bois au pays sont principalement financées par le programme de construction verte en bois (CVBois) du gouvernement (39,8 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019) et de nombreux partenariats au sein de l'industrie et du milieu de la recherche au Canada.

La conservation et la gestion durable des écosystèmes à haute teneur en carbone – les forêts par exemple – sont essentielles pour atteindre les objectifs de réduction des GES du Canada et sont mises en évidence dans le plan climatique renforcé du Canada, *Un environnement sain et une économie saine*. La plantation de deux milliards d’arbres d’ici 2030 représente une augmentation annuelle de 40 % du nombre d’arbres déjà plantés au Canada, et couvrira 1,1 million d’hectares, soit une aire faisant deux fois la taille de l’Île-du-Prince-Édouard. Le programme 2GA soutient des partenariats avec les provinces et les territoires, les communautés et les organismes autochtones, des municipalités, l’industrie, des organismes non gouvernementaux et des propriétaires privés partout au pays. Grâce à ces partenariats, le programme 2GA permettra d’atteindre de multiples objectifs, notamment la réduction des émissions jusqu’à un maximum de 12 mégatonnes annuellement d’ici 2050, tout en appuyant une augmentation de la couverture forestière et une meilleure santé des forêts dans les zones urbaines. Le gouvernement reconnaît le rôle important de la conservation des forêts dans la lutte contre les changements climatiques, qui comporte également d’autres avantages, notamment la biodiversité. Le programme fait partie de l’engagement du Canada à appuyer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, notamment la protection et la restauration des prairies, des milieux humides, des tourbières et des terres agricoles du Canada. À ce titre, il comprend des fonds ciblés pour appuyer des projets dirigés par les Autochtones comprenant des activités tout au long de la chaîne d’approvisionnement de la plantation d’arbres, depuis l’approvisionnement en semences jusqu’à la surveillance et au renforcement des capacités. Les arbres plantés permettront également de dégager des avantages connexes au chapitre de la biodiversité, de la conservation et du bien-être des humains. Au moyen de la plantation des bonnes espèces d’arbres aux bons endroits et de la remise en état d’habitats fauniques, la plantation d’arbres permettra d’améliorer la biodiversité et d’accroître la résilience des forêts aux changements climatiques.

Comme mentionné dans le *Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*, la conservation et la protection des habitats jouent non seulement un rôle essentiel au chapitre de la préservation du fonctionnement et de la santé de la biodiversité, mais elles présentent aussi un important potentiel de séquestration du carbone. Pour ce qui est des mesures d’action, le gouvernement fédéral a investi, dans le cadre du budget de 2022, 780 millions de dollars de plus sur cinq ans, à compter de 2022-2023, dans le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature, qui appuie les projets visant à conserver, remettre en état et améliorer les terres humides, les tourbières et les prairies afin de capter et de stocker du carbone.

Finalement, le gouvernement continuera de cerner des occasions d’améliorer la couverture forestière dans les régions urbaines du Canada et de réaliser l’engagement de protéger 25 % des terres du Canada d’ici 2025 et 30 % d’ici 2030. Depuis 2018, ces efforts sont soutenus par l’Initiative du patrimoine naturel du Canada et l’engagement du gouvernement à explorer des moyens d’agrandir les parcs urbains. Les forêts urbaines sont cruciales pour assainir l’air, rafraîchir la température l’été et stabiliser la vitesse du vent l’hiver. De plus, elles augmentent la valeur d’une propriété et fournissent un habitat essentiel pour les végétaux et les animaux.

Mais surtout, les forêts urbaines peuvent contribuer à la résilience des villes, grandes et petites, en créant des conditions qui amoindrissent les effets des changements climatiques.

RECOMMANDATION 2 DU COMITÉ PERMANENT : Que le gouvernement du Canada renouvelle son soutien au secteur forestier et tire profit des nombreuses possibilités offertes par la bioéconomie forestière et les produits forestiers à valeur ajoutée en :

- **améliorant l'efficacité des programmes gouvernementaux destinés à soutenir le développement et la commercialisation de produits forestiers à valeur ajoutée, et en les adaptant de manière à éliminer les distorsions qui existent au profit des provinces de l'Ouest comparativement aux provinces de l'Est;**
- **facilitant l'accès au financement gouvernemental pour les petites et moyennes entreprises du secteur, y compris les entreprises autochtones, notamment en fournissant un soutien direct lors de la soumission de projets et en élargissant les critères des projets financés pour inclure les entreprises en démarrage et la construction d'infrastructures;**
- **tentant de conclure une entente avec les États-Unis visant à exempter un certain volume de bois des accords commerciaux de manière à pouvoir soutenir financièrement les petites et moyennes entreprises qui œuvrent dans la transformation sans risque de représailles;**
- **soutenant les efforts de l'industrie des pâtes et papiers pour diversifier ses activités, y compris la fabrication de produits à valeur ajoutée, et en fournissant des solutions adaptées aux besoins en capital requis pour convertir leurs installations;**
- **améliorant l'accès aux technologies de communication modernes pour les entreprises forestières en régions éloignées afin d'optimiser et d'automatiser leurs opérations.**

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT :

Le gouvernement du Canada soutient cette recommandation et a la volonté de faire progresser le développement et la commercialisation de produits forestiers à valeur ajoutée partout au Canada. Il appuie le secteur forestier tout au long du continuum d'innovation, depuis la recherche initiale jusqu'aux prototypes, en passant par la démonstration et la commercialisation. Le Programme d'innovation forestière (PIF) permet au gouvernement de soutenir la recherche et le développement préalables à la commercialisation. Grâce à ses deux installations de recherche au Québec et en Colombie-Britannique, le PIF du gouvernement du Canada a favorisé la recherche et le développement ayant permis de dégager plus de 40 innovations en matière de produits ou de procédés forestiers. Le développement de nouveaux bioproduits et les avancées dans la construction de bâtiments en bois de moyenne et de grande hauteur ne sont que des exemples de produits de grande valeur générés dans le cadre du PIF.

Le gouvernement du Canada reconnaît que l'industrie des pâtes et papiers est confrontée à un certain nombre de problèmes qui ont été exacerbés par la pandémie mondiale de COVID-19. La

demande pour certains produits (p. ex., le papier graphique, dont le papier journal) a nettement diminué au cours des dernières décennies, les contraintes liées à l’approvisionnement en fibre ont une incidence négative sur les opérations dans de nombreuses régions, et les marchés d’utilisation finale évoluent rapidement (p. ex., les préférences des consommateurs changent en raison de préoccupations liées à la durabilité). Le gouvernement du Canada est déterminé à mettre de l’avant des solutions pour l’industrie des pâtes et papiers afin d’appuyer une transition vers de nouvelles possibilités, en particulier dans le contexte de la bioéconomie circulaire. Par exemple, le programme Investissements dans la transformation de l’industrie forestière (ITIF) a financé des projets novateurs qui ont favorisé la diversification d’installations de pâtes et papiers partout au Canada.

Au sein de RNCan, un certain nombre de technologies découlant du PIF sont maintenant commercialisées dans le cadre du programme ITIF. Le programme ITIF offre du soutien aux demandeurs retenus du secteur forestier canadien pour mettre en œuvre des technologies innovatrices inédites dans leurs installations. À ce jour, l’ITIF a permis de financer de nombreux projets comportant des premières mondiales en matière de technologie qui ont permis de créer de nouveaux produits ou de diversifier l’offre de produits des promoteurs. Par l’entremise du programme, RNCan investit dans la bioéconomie, s’assurant ainsi que le secteur demeure à l’avant-garde de l’innovation. Par exemple, en utilisant les bioplastiques compostables fabriqués à partir de la biomasse issue du bois pour produire des masques biodégradables, une solution de rechange écologique aux plastiques à usage unique. Pour faire avancer ce travail, le CCMF a rendu public *Un cadre de la bioéconomie forestière pour le Canada* en 2017, et comme convenu en 2021, il œuvre à le renouveler.

Le budget de 2021 proposait un financement de 54,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à l’appui de solutions novatrices en bioéconomie dans le secteur forestier du Canada, offert par un complément au programme ITIF de RNCan. Ce financement supplémentaire aide à atténuer les risques associés aux investissements dans des projets de bioéconomie forestière prêts à être exécutés, appuie la création d’emplois partout au pays et aide les entreprises canadiennes à s’approprier une part de plus en plus importante du marché mondial de la bioéconomie circulaire. En ce qui concerne les avantages régionaux, il est important de reconnaître que le secteur forestier varie à travers le pays selon le type de produit forestier, la disponibilité de la fibre et l’accès au marché. Par exemple, l’industrie forestière de l’Ouest canadien se spécialise dans le bois d’œuvre résineux alors que le Canada central et l’est du pays produisent la majorité du bois d’œuvre de feuillus et des produits de pâtes et papiers. Le gouvernement continuera d’offrir du soutien aux intervenants concernés afin qu’ils puissent efficacement tirer parti de tous les programmes fédéraux qui appuient le développement et la commercialisation de produits forestiers à valeur ajoutée dans toutes les régions du Canada.

Dans l’Énoncé économique de l’automne 2018, le gouvernement du Canada proposait d’accorder un financement pour appuyer la commercialisation de procédés et de produits novateurs dans le secteur forestier par l’intermédiaire du Fonds stratégique pour l’innovation (FSI). Ce financement appuie le développement de technologies propres servant à fabriquer des produits biologiques dans le secteur forestier du Canada, comme du plastique d’origine

biologique entrant dans la fabrication de bouteilles, de vêtements et de pneus. Le plan climatique renforcé du Canada annoncé en décembre 2020, *Un environnement sain et une économie saine*, de même que le budget de 2021, ont permis de poursuivre les investissements dans les technologies propres grâce à un financement de 8 milliards de dollars sur sept ans dans l'initiative Accélérateur net zéro (ANZ) du FSI. L'objectif de ce financement est de soutenir des projets qui aideront à décarboniser les grands émetteurs, à faciliter la transformation industrielle en vue de l'adoption de processus ou de produits à faibles émissions de carbone, à soutenir le développement de technologies propres, et à établir un écosystème industriel novateur en matière de production de batteries.

Le secteur forestier a aussi tiré profit de programmes fédéraux pour soutenir l'élaboration de solutions fondées sur la nature afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme le Programme de croissance propre et le Carrefour de la croissance propre de RNCAN et le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone d'ECCC. Par exemple, le Fonds du leadership soutient les efforts déployés par les provinces et les territoires pour gérer leurs forêts, y compris les pratiques de récolte, afin de réduire leurs émissions et séquestrer le carbone. De plus, le programme CVBois de RNCAN vise à accroître l'utilisation du bois massif comme matériau de construction écologique dans les bâtiments de grande hauteur et les projets d'infrastructure publique, afin de soutenir les objectifs climatiques du Canada.

RNCAN a reconnu la vulnérabilité particulière des petites et moyennes entreprises (PME) face aux enjeux provoqués par la pandémie de COVID-19. En juillet 2020, le gouvernement du Canada a versé 30 millions de dollars aux provinces pour aider les petites et moyennes entreprises du secteur forestier à supporter les coûts des mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 afin de garantir la réussite de la saison de plantation d'arbres de 2020. Cette intervention a permis de planter 600 millions d'arbres et de préserver les emplois de 7 000 travailleurs du secteur forestier.

L'Initiative de foresterie autochtone (IFA) de RNCAN encourage la participation des Autochtones au secteur forestier en contribuant au développement économique forestier dirigé par les Autochtones, notamment le renforcement des capacités comme la formation menant à l'emploi et la planification des activités pour les futures entreprises en démarrage. On a renouvelé l'IFA pour investir 15,6 millions de dollars en contributions aux PME et aux collectivités autochtones sur trois ans à compter de 2020-2021. L'intérêt envers l'IFA continue à augmenter, comme en témoigne le nombre record de 135 demandes reçues en 2021. Depuis 2017, l'IFA a soutenu plus de 128 projets dans plus de 120 collectivités autochtones et a formé 915 Autochtones à des compétences liées à la foresterie, ce qui a mené à la création de plus de 692 emplois et à la création ou à l'expansion de 41 entreprises. Parallèlement à l'IFA, RNCAN et Services aux Autochtones Canada administrent l'Initiative Forêt en valeur (950 000 \$ par année pendant cinq ans à compter de 2018-2019) qui vise à établir des partenariats avec les collectivités autochtones au Québec, et ce, pour faciliter leur participation à la bioéconomie émergente, y compris aux projets de bioénergie et de biocarburants.

Les PME sont un rouage essentiel de l'économie canadienne. Dans le secteur forestier, elles constituent une source importante d'emplois, d'innovation et de diversité. Le soutien ciblé aux PME s'inscrit dans la lignée d'une longue série de soutien, y compris pour les entreprises autochtones, qui remonte à 25 ans. Le gouvernement du Canada appuie les entreprises et les entrepreneurs autochtones, y compris ceux du secteur forestier, par le biais du Programme d'entrepreneuriat autochtone, de l'Initiative COVID-19 pour les petites et moyennes entreprises autochtones et du Fonds de croissance autochtone, lancé en 2021. Le gouvernement continuera d'examiner les différentes façons dont il peut encourager les PME de partout au Canada à tirer parti des débouchés économiques à l'étranger, et il intégrera leurs perspectives, y compris celles des entreprises autochtones, dans les décisions en matière de politiques commerciales, notamment dans les futurs accords commerciaux.

Pour parvenir à une reprise verte et inclusive, les entreprises du secteur forestier et les intervenants du milieu forestier doivent avoir accès à la technologie, notamment à des outils de communication modernes. Le gouvernement du Canada reconnaît que de nombreuses collectivités rurales et éloignées au pays sont mal desservies par les infrastructures technologiques, créant ainsi un fossé numérique qui nuit aux entreprises, aux travailleurs et à tous ceux qui vivent dans ces régions. Pour combler ce fossé, le gouvernement s'est engagé à brancher 98 % des ménages canadiens à Internet haute vitesse d'ici 2026 et la totalité des ménages d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a réalisé un certain nombre d'investissements, dont un de 2,75 milliards de dollars pour brancher les collectivités rurales et éloignées par l'entremise du Fonds pour la large bande universelle administré par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Beaucoup d'activités du secteur forestier se déroulent dans ces collectivités rurales et éloignées, qui bénéficieront de ces investissements dans la connectivité, y compris les collectivités autochtones.

Le gouvernement demeure résolu à travailler avec les provinces, les territoires, les collectivités et les chefs autochtones et l'industrie afin de s'assurer que les entreprises et les collectivités des quatre coins du pays sont capables d'exploiter efficacement ces programmes et de faire progresser la transformation du secteur.

RECOMMANDATION 3 DU COMITÉ PERMANENT : Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec l'industrie forestière, les établissements de recherche et de formation, les gouvernements et les collectivités autochtones ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, développe une chaîne de valeur dans le secteur forestier canadien, augmente les débouchés sur les marchés et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada en :

- élaborant une politique d'approvisionnement public qui favorise l'achat et l'utilisation de produits à faible intensité en carbone, y compris les produits du bois, notamment en établissant l'empreinte carbone comme l'un des critères d'octroi des contrats;
- modifiant les Codes nationaux du bâtiment pour permettre la construction de bâtiments en bois de grande hauteur au Canada;
- adoptant des normes de performance environnementale des bâtiments qui

encouragent l'utilisation de matériaux à faible intensité en carbone et qui se basent sur les plus récentes données scientifiques, notamment en établissant l'empreinte carbone comme l'un des critères d'octroi des contrats;

- soutenant financièrement la transition des systèmes énergétiques résidentiels et industriels, notamment en régions éloignées, vers des systèmes à faible intensité en carbone, y compris ceux qui utilisent la biomasse forestière;
- évaluant les défis et les avantages liés à la mise en œuvre d'une certification des bioproduits permettant aux consommateurs d'être mieux informés sur la composition d'un produit et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales à cet effet;
- améliorant les programmes de formation de la main-d'œuvre, en insistant notamment sur les nouvelles utilisations des produits du bois;
- offrant davantage de possibilités de perfectionnement des compétences et de partage d'expériences professionnelles entre les industries ayant une expertise similaire.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT :

Le gouvernement du Canada soutient cette recommandation. Il reconnaît que les possibilités émergentes pour les nouveaux produits forestiers peuvent soutenir les objectifs de durabilité et aider le Canada à maintenir son avantage concurrentiel dans le secteur forestier, tout en soutenant la résilience des forêts afin d'améliorer la biodiversité. Il s'agit entre autres de convertir des résidus forestiers issus de sources durables en bioénergie pour décarboniser les marchés du chauffage et des biocarburants au Canada; de produire des bioplastiques conçus pour une économie circulaire et des produits d'emballage de pointe à base de fibres en tant que solutions de rechange aux plastiques traditionnels; d'accroître la production de produits issus du bois d'ingénierie pour répondre à la demande croissante pour des matériaux de construction et de rénovation à faibles émissions de carbone et pour améliorer l'efficacité énergétique.

Par l'entremise de la Stratégie pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor, les ministères fédéraux veilleront à ce que l'ensemble des nouvelles constructions et des travaux importants de modernisation privilégie la faible émission de carbone et la résilience au climat. Les décisions en matière d'investissement seront fondées sur le coût total de la propriété en fonction d'une analyse des coûts-avantages du cycle de vie et d'une évaluation des risques liés aux changements climatiques. Le carbone intégré dans les matériaux structuraux des grands projets de construction sera déclaré à compter de 2022 et réduit de 30 % à compter de 2025. Cette politique est appuyée par l'initiative Sobriété en carbone par l'analyse du cycle de vie du CNRC, qui comprend l'élaboration de données et de lignes directrices pour aider le secteur public à cerner et sélectionner des matériaux de construction à faibles émissions de carbone. L'initiative appuiera l'approvisionnement à faibles émissions de carbone par les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales, de même que l'industrie de la conception et de la construction.

Au cours des 15 dernières années, le gouvernement du Canada a financé de nombreuses activités de recherche et développement pour soutenir l'élaboration de codes et de normes afin de favoriser une utilisation accrue du bois dans la construction au pays et sur les marchés internationaux. Les activités liées aux codes et aux normes ainsi que les travaux de recherche et de développement associés ont été dirigés par des organismes de recherche canadiens, par exemple le CNRC, des universités canadiennes, des associations industrielles et autres.

Le CNRC fournit un soutien administratif à la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies, un comité indépendant de bénévoles responsable d'élaborer et de mettre à jour les codes modèles nationaux. Il incombe aux provinces et aux territoires de réglementer la construction au moyen de leurs codes de construction et d'adopter ou de réviser les codes modèles nationaux qui seront utilisés dans la réglementation. Les éditions 2020 des codes modèles nationaux, rendus publics le 28 mars 2022, autorisent l'utilisation du bois d'œuvre massif encapsulé dans les bâtiments pouvant aller jusqu'à 12 étages.

Les travaux futurs auront principalement pour but de veiller à ce que le bois soit traité de la même manière que les autres matériaux de construction conventionnels dans les codes modèles nationaux : en fonction de son rendement. Les essais étendus ayant trait aux structures et aux incendies ainsi que la recherche suggèrent que le bois d'œuvre massif encapsulé présente des possibilités pour les bâtiments de plus de 12 étages.

Le programme CVBois appuie la migration vers un code du bâtiment fondé sur le rendement qui permettrait l'évolution continue de nouvelles conceptions novatrices déjà présentes sur le marché de la construction à faibles émissions de carbone. Ce programme comporte un aspect clé, soit les investissements dans la démonstration des technologies à base de bois novatrices grâce aux projets de démonstration, ainsi que les investissements dans la promotion de l'éducation sur les structures en bois dans les écoles canadiennes d'ingénierie et d'architecture pour que les futurs architectes et ingénieurs apprennent comment concevoir et bâtir de telles structures.

Le budget de 2022 a fourni un soutien stratégique au CNRC pour mener davantage de la recherche-développement sur les matériaux de construction novateurs et pour moderniser les normes nationales du bâtiment et du logement afin d'encourager l'adoption de solutions à faibles émissions de carbone (183,2 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2022-2023, et 7,1 millions de dollars par année par la suite au CNRC). Cette proposition fournira des ressources au CNRC qui appuieront, entre autres priorités, la recherche et le développement qui permettront d'adopter des codes du bâtiment fondés sur le rendement et d'accroître l'utilisation du bois massif dans le Code national du bâtiment du Canada. Ce sont des priorités dont CVBois a fait la promotion auprès du CNRC au cours des cinq dernières années, et ces efforts sont tout à fait complémentaires.

La mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour un avenir plus durable axé sur des énergies propres passe aussi par la réduction de la dépendance au diesel et aux autres

combustibles fossiles dans les collectivités rurales et éloignées ainsi qu'aux sites industriels du Canada. Depuis 2018, le gouvernement soutient des projets d'infrastructures d'énergie propre par le biais du programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (ÉPCRE) de RNCAN. Ce programme comprend du soutien à l'installation ou à la modernisation de systèmes éprouvés de chauffage à combustion de biomasse, ou pour réaliser des études de faisabilité liées à de tels systèmes. Il vise à réduire l'impact environnemental associé à l'utilisation de combustibles fossiles et à accroître les bienfaits directs et indirects sur la société, notamment la création d'emplois dans le secteur des énergies propres et une autonomie énergétique accrue, y compris pour les collectivités autochtones. Depuis 2018-2019, le volet de biothermie du programme a soutenu 40 projets dans 90 collectivités autochtones à travers le pays, ce qui réduira de sept millions de litres la consommation annuelle de combustibles fossiles.

De plus, l'IFA de RNCAN s'est associée à Services aux Autochtones Canada (SAC) afin de cofinancer l'Initiative sur les partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones grâce à l'Initiative de biomasse forestière dans les collectivités éloignées du Nord. Cette initiative de 9 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2017-2018, soutient le développement de réseaux d'approvisionnement en biomasse forestière pour les marchés résidentiels et industriels ainsi que l'adoption de la biomasse comme moyen de chauffage et de production d'énergie dans les collectivités autochtones rurales et éloignées. Ces travaux visent à renforcer les capacités locales, à permettre la participation des collectivités à la gestion des ressources naturelles et à créer de nouvelles entreprises.

Le soutien accru à la chaîne de valeur du secteur forestier canadien nécessite également de s'attarder à la mise sur pied d'une main-d'œuvre diversifiée qui dispose des compétences requises pour y contribuer. Le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) aide les secteurs clés de l'économie, dont le secteur forestier, à mettre en œuvre des solutions qui abordent les besoins courants et émergents en matière de main-d'œuvre. Il finance les projets sectoriels qui focalisent sur un éventail d'activités industrielles, comme la formation et la requalification des travailleurs, l'aide aux employeurs pour l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée et d'autres solutions créatives pour aider les secteurs à aborder les besoins du marché du travail.

Le PIF de RNCAN s'est associé au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour élaborer les Suppléments aux bourses de recherche de 1^{er} cycle d'appui à la diversité de l'effectif dans le secteur forestier canadien. Ces suppléments offrent des possibilités de recherche en sciences naturelles et en génie aux personnes hautement qualifiées issues des secteurs de recherche pertinents pour le secteur forestier canadien. Ils abordent aussi les lacunes de diversité et appuient le renouvellement de la main-d'œuvre dans le secteur forestier. Le PIF facilite également la caractérisation et l'élaboration de normes pour les nouveaux biomatériaux, notamment les nanomatériaux cellulose et la lignine. Ce sont des étapes nécessaires pour l'élaboration des certifications, une fois que les produits ont pénétré les marchés et qu'ils sont prêts à être produits à plus grande échelle.

EDSC offre également le Programme de stages pratiques (PSP) pour étudiants, qui aide les étudiants à mieux se préparer au marché du travail; il aide par ailleurs les employeurs à cultiver et recruter des talents, en plus d'aider les établissements postsecondaires à suivre le rythme des changements dans le milieu de travail. Il fait notamment la promotion de l'inclusion de groupes sous-représentés. En 2019, le gouvernement du Canada s'est engagé à déposer une législation sur la « transition équitable » afin de soutenir les travailleurs et les collectivités durant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Comme dans les autres industries liées aux ressources, les travailleurs du secteur forestier font face à des incertitudes et à un milieu qui évolue rapidement.

En conséquence des mesures de diversité et d'inclusion mises en place dans le cadre du renouvellement des programmes de financement du secteur forestier de RNCAN, de nombreuses entreprises de ce secteur au Canada mettent en place des plans de travail en matière de diversité et d'inclusion. Ces mesures contribueront à faire du secteur forestier un milieu plus inclusif, et à faire en sorte qu'il puisse tirer pleinement profit de la main-d'œuvre disponible. En collaboration avec le CRSNG, RNCAN offre du financement aux étudiants des groupes sous-représentés par l'entremise de bourses de recherche de 1^{er} cycle du CRSNG, afin d'accroître les capacités de recherche inclusive dans le secteur forestier. De plus, Femmes et égalités des genres Canada a soutenu des efforts afin d'enlever des obstacles qui préviennent ou découragent les femmes à poursuivre des emplois gratifiants de classe moyenne et des carrières dans l'industrie forestière.

RECOMMANDATION 4 DU COMITÉ PERMANENT : Que le gouvernement du Canada poursuive ses efforts diplomatiques et commerciaux pour favoriser l'accès des produits forestiers canadiens aux marchés internationaux en :

- concluant un accord commercial sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis;
- favorisant l'accès aux liquidités pour les entreprises forestières touchées par les tarifs découlant du différend sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis tout en assurant la conformité aux règles du commerce international;
- jouant un rôle de chef de file à l'international pour mettre en œuvre une réforme des mécanismes de règlement des différends commerciaux par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- appuyant la diversification des marchés d'exportation, notamment par l'entremise du Programme de développement des marchés (PDM), du Service des délégués commerciaux et de CanExport, tout en tenant compte des différences et des priorités régionales;
- continuant à promouvoir les produits forestiers canadiens, notamment les produits à valeur ajoutée, parmi les partenaires commerciaux du Canada.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT :

Le gouvernement du Canada soutient cette recommandation et continuera à appuyer la création de débouchés commerciaux au-delà des frontières canadiennes. L'industrie du bois d'œuvre résineux représente un important secteur de l'économie canadienne, qui soutient des

milliers d'emplois dans tout le pays et qui entraîne d'importantes retombées positives sur les industries et services connexes. Les producteurs de bois d'œuvre du Canada sont des entreprises modernes, efficaces, qui exercent leurs activités tout en respectant l'environnement et qui sont en mesure de répondre aux besoins des marchés, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

À la suite de l'expiration de l'Accord Canada–États-Unis sur le bois d'œuvre résineux, de 2006 jusqu'en octobre 2015, les États-Unis ont imposé en 2017 des droits compensateurs et antidumping sur les importations de certains produits de bois d'œuvre résineux. Après avoir obtenu les résultats du deuxième examen administratif en novembre 2021, le taux moyen combiné de « tous les autres » droits était de 17,91 %. Des examens administratifs annuels subséquents continueront d'affecter les taux de droits.

Le Canada a contesté les droits imposés par les États-Unis dans neuf procédures. En vertu du chapitre 19 de l'ALENA, le Canada a contesté les décisions définitives en matière de droits compensateurs et antidumping du département du Commerce (DOC) des États-Unis, ainsi que la décision définitive de la Commission américaine du commerce international (ITC) concernant l'existence d'un préjudice important. En mai 2020, un panel de l'ALENA a confirmé les décisions consécutives au renvoi de la ITC stipulant que les importations de bois d'œuvre résineux du Canada ont causé un préjudice important à l'industrie nationale des États-Unis. Les contestations des droits compensateurs et antidumping en vertu du chapitre 19 de l'ALENA sont toujours en cours. Le Canada a également soumis des contestations des droits compensateurs et antidumping auprès de l'OMC. Concernant les deux contestations devant l'OMC, les rapports du groupe d'experts faisaient état d'importantes victoires pour le Canada, mais en fin de compte elles ont été portées en appel. Étant donné l'absence de quorum à l'Organe d'appel de l'OMC, les deux contestations en sont toujours à l'étape de l'appel. Finalement, en vertu du chapitre 10 de l'ACEUM, le Canada contestera des décisions portant sur les premier et deuxième examens administratifs des ordonnances d'imposition de droits compensateurs et antidumping par le DOC.

L'OMC est à la croisée des chemins et fait face à de nombreuses difficultés ayant des répercussions sur le système de commerce multilatéral. Pensons notamment à l'impasse concernant son Organe d'appel, causée par le refus des États-Unis d'y nommer des membres. Cette situation empêche le système de règlement des différends de l'OMC de fonctionner normalement depuis décembre 2019. Le Canada favorise vigoureusement un système commercial fondé sur des règles. Un système de règlement des différends indépendant et ayant force obligatoire qui prévoit des examens en appel contribue grandement à la sécurité et à la prévisibilité du commerce international. Un tel système offre également un forum impartial évitant la politisation des différends commerciaux. Afin de résoudre l'impasse dans laquelle se trouve l'Organe d'appel de l'OMC, le Canada a considérablement contribué aux discussions de l'OMC et a lancé les travaux qui ont mené à la Procédure provisoire multipartite d'appel et d'arbitrage. En ce qui concerne la réforme générale de l'OMC, le Canada a mis sur pied le Groupe d'Ottawa sur la réforme de l'OMC, un groupe représentatif de membres de l'OMC résolu à favoriser et à consolider le système de commerce multilatéral. Le Canada convoque le

Groupe d'Ottawa sur une base régulière pour participer à des discussions utiles qui contribueront à l'évolution de l'OMC à court, moyen et long terme.

Le gouvernement des États-Unis subit une pression nationale croissante quant à sa gestion des difficultés entourant les prix et l'approvisionnement, ainsi que pour la négociation d'un accord sur le bois d'œuvre résineux. Cette pression vient entre autres des constructeurs de résidences des États-Unis, des membres du Congrès et des groupes de consommateurs. À ce jour, le gouvernement des États-Unis ne s'est toutefois pas manifesté pour revenir à la table de négociation. La position du Canada demeure qu'une solution négociée est dans l'intérêt des deux pays. À ce titre, un nouvel accord sur le bois d'œuvre résineux demeure une priorité absolue. Le Canada est prêt à reprendre les négociations lorsque les États-Unis seront prêts à discuter de propositions réalistes qui seraient acceptables pour l'industrie canadienne. Entre-temps, le gouvernement du Canada continuera de contester les droits injustes et injustifiés imposés sur les produits forestiers canadiens. Le gouvernement du Canada poursuivra également ses efforts pour surveiller et aborder (s'il y a lieu) les mesures législatives récentes proposées dans certains États américains et qui auraient une incidence sur l'approvisionnement public en produits forestiers canadiens.

La hausse récente des prix du bois d'œuvre contribue à la rentabilité globale de nombreuses entreprises, et ce, malgré les droits imposés. Cette situation a entraîné une rentabilité considérable pendant la majeure partie de l'année 2020 et 2021. Par conséquent, les producteurs de bois d'œuvre du Canada ont annoncé d'importantes dépenses en capital en 2021. En réponse à toute demande particulière qui pourrait être formulée, le gouvernement du Canada explorera diverses options pour répondre aux besoins en liquidités des entreprises canadiennes, tout en respectant les obligations en matière de commerce international du Canada.

À ce jour, le gouvernement du Canada a connu beaucoup de succès pour ce qui est du développement de nouveaux marchés à de nouveaux endroits, par exemple en Chine, et de nouvelles utilisations finales, par exemple les bâtiments de hauteur moyenne. Grâce à de nombreux partenariats avec les provinces et l'industrie, le gouvernement cherche à s'appuyer sur cette réussite pour aider le secteur forestier à s'adapter à un marché de plus en plus mondialisé tout en tirant parti des possibilités offertes par les nouveaux produits. Par exemple, par le biais du Programme de développement des marchés, le gouvernement appuiera des initiatives de développement des marchés et la représentation de l'industrie sur les marchés au moyen d'un réseau de bureaux à l'étranger. Ces travaux sont complémentaires au soutien offert par le Programme d'aide à la recherche industrielle, Exportation et développement Canada, les organismes de développement régional, le Service des délégués commerciaux d'Affaires mondiales Canada, et les provinces. Mises ensemble, ces initiatives contribuent à la création de nouveaux marchés pour des produits existants et de nouveaux produits pour des marchés existants, en plus de favoriser l'intérêt pour les applications des fibres d'origine forestière et de contribuer au maintien des emplois dans le secteur forestier, le tout grâce à une relance verte et inclusive.

CONCLUSION :

Cette réponse du gouvernement décrit les travaux scientifiques, politiques et programmes concrets, qui sont en cours ou prévus, et qui répondent à toutes les recommandations du Comité. Le gouvernement reconnaît toutes les recommandations du Comité, qui sont alignées sur son orientation actuelle visant à soutenir un secteur forestier qui joue un rôle crucial au chapitre de la lutte contre les changements climatiques, de la perte d'habitat et de biodiversité, de l'innovation et d'une reprise verte et inclusive. Les forêts du Canada nous aideront à transformer notre économie et à atteindre la cible de zéro émission nette d'ici 2050. RNCan, conformément à son mandat, travaille à mettre en œuvre les recommandations du Comité à l'aide de la science, de politiques, de la prestation de programmes externes continus et de la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux, de l'industrie, du milieu universitaire et des collectivités et des chefs autochtones.